

OCPM

Mémoire soumise par Jody Negley le 17 octobre
Audition d'opinion prévue pour le 24 octobre

Consultation publique sur le nouveau **Règlement pour une mixité sociale**

À Montréal, les personnes handicapées subissent une discrimination systémique et une ségrégation flagrante en raison des obstacles de l'environnement urbain. Au delà des obstacles du cadre bâti, certaines pratiques courantes des fonctionnaires de la Ville ne servent que de soutenir ou encourager les attitudes capacitistes.

La Ville a des obligations en matière de justice et d'inclusion sociales. Elle doit donc mettre fin aux pratiques discriminatoires et rendre accessibles les lieux qui ne le sont pas.

Nous ne pouvons pas parler d'une ville inclusive sans parler du fait que près de 30 % de la population est carrément exclue des offres de service dans leur propre quartier; leurs besoins fondamentaux en matière d'accès sont systématiquement ignorés par la société, incluant la Ville de Montréal.

Pourtant, les municipalités ont le pouvoir d'imposer des normes plus strictes que les normes minimales d'accessibilité universelle établies par le gouvernement du Québec.

Il incombe à l'administration municipale de s'assurer que tous les Montréalais ont un accès équitable aux services offerts partout sur le territoire de la Ville.

Si le conseil municipal peut interdire les sacs en plastique, peut interdire les feux de foyer, peut interdire l'usage du glyphosate sur son territoire, etc. etc; il peut également refuser d'octroyer des permis d'exploitation aux entreprises et aux promoteurs qui ne garantissent pas l'accessibilité universelle.

Pourquoi en 2019, un conseil municipal progressiste aurait la moindre hésitation à exiger l'accessibilité de toute nouvelle commerce de proximité, par exemple?

Pourquoi en 2019, ne pas faire de l'accessibilité universelle un critère d'approbation obligatoire de tous les projets soumis à la Ville et aux arrondissements?

En refusant d'agir, la ville est complice à cette discrimination systémique: L'écartement et le rejet des personnes en situation de handicap.

Quelques recommandations à vous proposer...

Des logements accessibles à tous

- a. Laisser tomber le concept de visitable et adaptable : Il faut désormais appliquer des normes plus contraignantes en matière d'accessibilité;
- b. Faire de l'accessibilité universelle un critère d'approbation obligatoire des projets soumis à la Ville et aux arrondissements;
- c. Envisager à inclure dans les projets immobiliers des logements sociaux ou abordables qui seront 100% universellement accessibles dès le départ.
- d. Remanier le Programme d'adaptation de domicile (PAD) pour le rendre plus transparent et donner davantage de contrôle aux bénéficiaires;
- e. Protéger le parc de logements sociaux ou abordables et accessibles en adoptant une réglementation qui exige notamment l'attribution de ces unités aux personnes handicapées;
- f. Favoriser la mixité sociale ou refuser la création de projets immobiliers uniquement destinés à des personnes en situation de handicap;
- g. Sensibiliser les décideurs à l'importance d'intégrer le design universel dans tous leurs projets.

Améliorer l'accessibilité des commerces

- Faire de l'accessibilité universelle un critère d'approbation obligatoire des projets soumis à la Ville et aux arrondissements;
- Bonifier et simplifier les aides à la rénovation et à l'accessibilité, comme le PAAC;
- Faire activement la promotion des programmes de subventions municipaux, provinciaux et fédéraux, et collaborer avec les SDC à cette fin;
- Sensibiliser les responsables de l'urbanisme et les milieux d'affaires aux enjeux de l'accessibilité universelle et les informer des programmes disponibles et des avantages commerciaux de l'accessibilité;

- Rendre accessible les entrées des commerces lors de la réfection complète d'une rue commerciale;
- Exiger que les sociétés de développement commercial fassent la promotion de l'accessibilité universelle auprès de leurs membres, compilent des statistiques au sujet de l'accessibilité des commerces et affichent l'accessibilité de chacun d'eux.

Rendre accessibles tous les services, infrastructures et édifices municipaux ainsi que les événements publics

- Dresser un portrait exhaustif des services, infrastructures et édifices municipaux inaccessibles pour les mettre aux normes à brève échéance;
- Améliorer l'accessibilité du site Web, des réseaux sociaux et de la documentation de la Ville, et diffuser dans son application des renseignements sur l'accessibilité;
- Employer davantage d'interprètes en LSQ et en ASL lors des annonces;
- installer du mobilier urbain universellement accessible;
- Apporter des changements d'envergure dans le domaine public au lieu de faire des adaptations à la pièce;
- Tenir compte des besoins des personnes handicapées lors de la planification des événements publics, dont les festivals, et imposer des obligations spécifiques aux promoteurs.

Services à la population

- Offrir un guichet unique afin d'informer le public, les organismes et les intervenants de la disponibilité de logements accessibles ou adaptés
- Compiler un registre universel des personnes vulnérables et à mobilité réduite qui sera accessible à tous les partenaires de la ville (Urgences Santé, réseau des CLSC, organismes communautaires, etc.) dans le but d'offrir des services dédiés (dénéigement, canicule, etc.)
- Documenter les commentaires et les plaintes du public en matière d'accessibilité universelle, y répondre et en faire le suivi
- Développer des mécanismes et des liens pour rejoindre les personnes en situation de handicap afin d'avoir du feedback sur toute nouvelle mesure et aussi dans le but d'encourager la participation active dans la vie de politique municipale et offrir des outils universellement accessible qui facilite la participation des personnes handicapées...

Un Bureau d'Accessibilité Universel: Une mesure incontournable

Les Montréalaises et les Montréalais qui vivent avec des handicaps n'ont pas besoin d'autres études de faisabilité, de sondages ni de promesses. Nous avons besoin d'actions concrets et immédiates :

Il faut absolument désigner une ou un responsable de l'Accessibilité Universelle pour veiller à ce que notre ville soit en conformité avec les principes de AU à toutes les instances.. Les processus décisionnels de la Ville de Montréal doivent être revus afin de toujours inclure les principes d'accessibilité universelle dès les premières réflexions qui mènent aux décisions des élus et des services municipaux.

La création d'un Bureau sur l'Accessibilité Universel est nécessaire afin de pouvoir:

- Veiller à l'application des normes, de la législation, de la réglementation et des orientations, notamment en réalisant des inspections sur place.
- Examiner tout nouveau programme, règlement ou politique de la Ville et des arrondissements pour ne pas créer des obstacles administratifs.
- Analyser les lois, règlements, programmes et politiques sur l'accessibilité universelle les plus ambitieux au Canada et ailleurs dans le monde afin de concevoir un cadre réglementaire en accessibilité universelle et une politique de lutte contre le capacitisme qui s'inspirent des meilleures pratiques.
- Négocier avec les divers paliers gouvernementaux afin d'établir ou de modifier les normes, la législation et la réglementation nécessaire ainsi que d'obtenir un financement pour travaux d'infrastructures.
- Assurer la formation des élu·e·s ainsi que des employé·e·s de la Ville et des arrondissements sur les normes d'accessibilité universelle et la lutte contre le capacitisme.
- Réaliser des campagnes de sensibilisation du public, des organismes communautaires et des entreprises privées aux réalités vécues par les personnes handicapées et à l'accessibilité universelle dans une optique de lutte contre le capacitisme.
- Faire activement la promotion des subventions offertes aux commerces pour améliorer et assurer l'accessibilité.

L'Accessibilité Universel au bénéfice de nous tous et toutes

Le handicap est un enjeu qui touche un tiers de la population: il s'agit de la plus grande minorité invisible à travers le monde. Le handicap touche des personnes de tout genre, de tout âge, de toute couleur de peau et de toutes les communautés culturelles.

Les recommandations ci-haut sont le résultat d'une réflexion collective prolongée en collaboration avec des individus en situation de handicap et de leurs alliés. Je tiens surtout à reconnaître la contribution de **Jérôme Saulnier** et de **Udayan Sen** dans la rédaction de ce document.

Ces recommandations ne font pas une liste complète; il y a beaucoup de travail à faire et il faudra poser des gestes audacieux si nous voulons bâtir une ville qui est inclusive et accessible à tous et toutes.

La Ville de Montréal doit maintenant faire preuve de leadership et de volonté politique à l'égard de ces injustices sociales vécus par les montréalais-es avec un handicap.